



INSCRIPTION SESSION FAMILIALE ETE 2018

- | | | | |
|-------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| Du 15 au 22 juillet | <input type="checkbox"/> | Du 5 au 12 août | <input type="checkbox"/> |
| Du 22 au 29 juillet | <input type="checkbox"/> | Du 12 au 19 août | <input type="checkbox"/> |
| Du 29 juillet au 5 août | <input type="checkbox"/> | Du 19 au 26 août | <input type="checkbox"/> |

NOM :			
Prénom du Père :		Prénom de la Mère :	
Profession du Père :		Profession de la Mère :	
Date de naissance du Père :	Tél. portable du Père :	Date de naiss. de la Mère :	Tél. portable de la Mère :
Adresse mail :		Téléphone fixe :	
Adresse postale :			

Prénoms des Enfants	Né(e) le	Classe (année scolaire 2017-2018*)	Fille ou Garçon	Préciser si peut dormir sous tente, peut dormir dans le dortoir, doit dormir avec ses parents et dans ce cas lit normal, lit parapluie ou nacelle

* Si vous avez des enfants en 4^{ème} ou au-delà, merci de nous contacter en toute simplicité par téléphone !

Avez-vous déjà participé à une session familiale ? →

Si oui, en quelle(s) année(s), et à quel(s) endroit(s) ? →

Nous aimerions garder précieusement les **photos** que nous prendront pendant la session pour agrandir la base des visuels qui nous servent à l'élaboration de nos outils de communication. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos, merci de nous prévenir en toute simplicité. Sinon, vous pouvez cocher la case ci-dessous :

→ **Nous acceptons de figurer sur les photos qui pourront être utilisées par le Foyer de la Sainte Famille**

Beaucoup d'enfants dormiront sous la **tente**, mais nous en avons seulement quelques-unes. Si vous avez des tentes à apporter, elles nous seront très utiles !

→ **Nous pouvons amener ... tente(s) de ... places.**

Y-a-t'il des **sujets** particuliers que vous souhaitez voir abordés pendant les temps d'enseignements du soir (qui sont plutôt un temps de « réponse aux questions ») ?

→

Précisions supplémentaires ?

→

Allergies : En cas d'allergie alimentaire, veuillez indiquer toutes les précisions nécessaires.

→

Bénévoles : Pour chaque session, nous recherchons des bénévoles (frais pris en charge) pour aider à l'encadrement des enfants, à la cuisine, etc. Si vous connaissez des « grands jeunes » (enfants aînés, cousins, neveux, baby-sitter habituels...) qui pourraient être intéressés, transmettez-nous leurs coordonnées !

→

Inscription : Merci de nous renvoyer ce document par courrier, accompagné d'un chèque de 100 € à l'ordre du « Foyer de la Sainte Famille » à l'adresse « Foyer de la Sainte Famille – Quartier Notre Dame – 83570 Cotignac ».

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR UNE SESSION FAMILIALE

Toute l'équipe du *Foyer de la Sainte Famille* est heureuse de vous recevoir pour une session familiale pendant l'été 2018. Ces sessions familiales, animées par les frères et sœurs de Saint Jean, sont pour les familles une occasion privilégiée de rencontres qui allie vacances, ressourcement et vie fraternelle.

Les familles qui s'inscrivent s'engagent à arriver le premier jour de la session et à rester jusqu'au dernier jour de la session. Le premier jour, nous vous accueillons à partir de 16 heures. Le dernier jour, la messe d'envoi et de bénédiction est à 9 heures (si vous le demandez, nous pouvons vous fournir un pique-nique pour votre retour).

Vous êtes logés en ermitage. Chaque ermitage est équipé d'une chambre et d'une salle de bain avec douche, toilettes et lavabo. Nos « petits » ermitages ont une chambre avec deux lits d'une personne (jumelables). Nos « grands » ermitages ont une chambre avec deux lits d'une personne et deux lits superposés. Les ermitages ont donc soit 2 soit 4 lits. En cas de besoin (si vous avez des enfants très jeunes que vous souhaitez absolument garder tous auprès de vous), il est possible de rajouter un matelas ou un lit parapluie dans les ermitages. Mais attention, **l'hébergement est simple** : les ermitages font entre 15 et 20m². Chacun assure l'entretien de son ermitage pendant son séjour.

En plus des ermitages, il y a un dortoir de 7 lits équipé de ses propres sanitaires. Et pour les enfants les plus grands, nous ajoutons autant de tentes que nécessaire.

Les familles sont réparties une fois que la session est complète (14 familles – 1 famille par ermitage). Nous plaçons, en général, les parents et les tout-petits dans les ermitages, les moyens dans le dortoir, et les grands sous la tente, en respectant au mieux vos choix précisés sur la fiche d'inscription. Cela dépendra du nombre global d'enfants, de leur âge, de la répartition garçon/fille... nous vous informons de la répartition dès qu'elle est faite.

La journée type d'une session familiale est rythmée par différentes activités :

- 8h – 9h : petit-déjeuner en autonomie
- 9h15 : prière du matin en commun
- 9h30 – 11h : temps d'enseignement (parents et enfants à partir de 4 ou 5 ans, les plus petits sont avec les bénévoles)
- 11h30 : messe
- 12h30 : repas des tout-petits
- 12h45 : repas des enfants et des adultes
- *après-midi libre en famille*
- 17h45 : adoration (premier quart d'heure animé pour les enfants), puis vêpres à 18h30
- 19h : repas (en commun)
- 20h15 : prière du soir en commun
- 20h45 : temps d'enseignement pour les parents, veillée pour les enfants, dodo pour les petits.

Les familles contribuent à tour de rôle à la préparation des prières, au service de table, à l'animation de la messe...

Des temps forts viennent rythmer la session : pèlerinage à St Joseph, sortie détente surprise, nuit d'adoration, veillée festive...

La piscine est habituellement ouverte entre 15h00 et 17h30. Les enfants peuvent en profiter sous l'entière responsabilité de leurs parents, qui les surveillent directement ou les confient nommément à d'autres adultes.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BAREMES FINANCIERS

Le *Foyer de la Sainte Famille* fonctionne avec un barème financier habituel qui est pratiqué tout au long de l'année, et un barème spécifique aux sessions familiales. Nous vous présentons les deux pour vous permettre de comprendre notre fonctionnement et nos besoins.

Nous souhaitons que l'aspect financier ne soit pas un frein pour participer à une session. Si besoin, vous pouvez solliciter la caisse de solidarité (en faire la demande au moment de l'inscription).

Le barème de session est réduit par rapport au barème du reste de l'année. Il ne suffit pas à couvrir les frais de l'association, mais correspond à une volonté ferme d'être accessible au plus grand nombre de familles. C'est sur cette base que nous calculons les frais de session que nous vous demandons.

		En € par jour	pour la session
Adultes		29 €	203 €
1^{er} et 2^{ème} enfants	10 ans et +	24 €	168 €
	9 ans et -	20 €	140 €
3^{ème} enfant et suivants	10 ans et +	19 €	133 €
	9 ans et -	15 €	105 €
Enfants de moins de 2 ans		10 €	70 €

Le barème habituel est celui qui est pratiqué tout le reste de l'année.

	En € par jour	pour la session
Adultes et enfants de 11 ans et +	39 €	273 €
Enfants de 10 ans et -	26 €	182 €
Enfants de moins de 2 ans	10 €	70 €

Les dons sont essentiels à notre fonctionnement. Nous avons pris le pari de financer nos travaux de remise aux normes sans modifier le barème financier. Nous comptons donc uniquement sur la fréquentation et sur les dons !

Tout ce qui excède le barème de session est considéré comme un don pour lequel nous pouvons vous délivrer un reçu fiscal.